



Compte rendu CRPA du 8 mars 2019

Thème : L'animation

Présents :

41 personnes accompagnées

15 intervenants sociaux

Présentation du CRPA

Le CRPA permet aux personnes de se rencontrer, d'échanger sur les politiques de lutte contre les exclusions et de faire collectivement des propositions. Cette réunion a lieu 1 fois par trimestre.

Il est composé majoritairement de personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité (à minima 2/3 des participants).

Le **comité de pilotage** (10 personnes) se réunit pour organiser la réunion plénière (choix du thème, questions, animations...). Les professionnels n'y ont pas de pouvoir de décision.

Jeu pour faire connaissance animée par Sophie

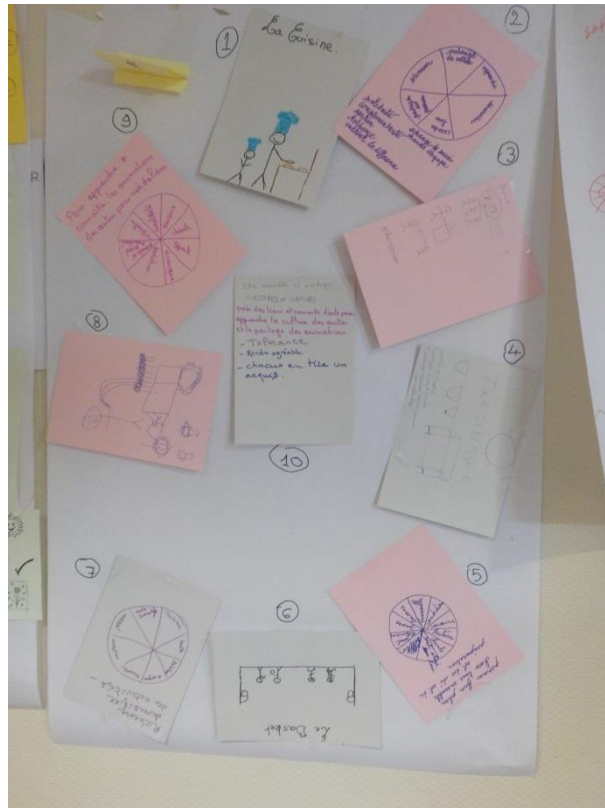
Atelier 1 : Qu'est-ce que l'animation ?

Chaque groupe doit représenter sur un support qu'est-ce qu'est l'animation pour eux. Chaque groupe a expliqué ensuite sa présentation.

Il en ressort que l'animation est importante pour faire du lien, se rencontrer, ne pas s'isoler. L'animation doit s'appuyer sur les compétences des personnes accueillies.

Il apparaît qu'il y a parfois des problèmes de financements et de subvention.





Atelier 2 : Word Café

4 questions étaient posées dans l'après-midi, chaque personne a pu participer à des discussions concernant 3 d'entre elles.

Question 1 : Est-ce que l'on peut organiser une animation sans travailleur social ? et si oui, comment ?

Oui, on peut toujours (ex : pétanque, ballade en vélo, cinéma, sport, cuisine ...).

C'est une initiative personnelle.

On peut rechercher les informations soit mêmes.

Demande aux autres résidents → puis aux professionnels qui donnent des conseils et non pas la permission !

Il faudrait se sentir légitime à proposer une animation en réunion sans l'aval d'un travailleur social.

Sans travailleur social, c'est une décision entre pairs, en petit comité, lors d'une réunion en structure. Il faut être force de proposition.

Sur les questions de financement : autofinancement possible. Aucune personne accueillie n'a réalisé une demande de subvention elle-même.

Les freins :

- Financement

Pour les visites culturelles (châteaux, musées ...) est-il difficile de trouver des lieux gratuits

- transport (c'est au travailleur social de demander une voiture ; ou pas de transport en commun)
- handicap et problèmes de santé : certains ont besoin d'être rassuré. La présence d'un travailleur social sécurise le groupe au cas d'incident.
- durée de l'implication des personnes du groupe lors d'un projet séjour

Ces freins dépendent de l'activité que l'on souhaite. Parfois une demande d'autorisation est obligatoire (ex : barbecue en période de sécheresse) et savoir si ce n'est pas contraire au règlement intérieurs.

Le rôle du travailleur social est de s'appuyer sur les capacités de chaque membre du groupe.

Question 2 : Qui et comment proposer des animations ?

Tout le monde peut proposer une animation (résidents, travailleurs sociaux, direction, autres structures (ex : des associations)).

Il faut que cela soit des propositions spontanées pour les résidents

Mettre en place une forme de syndicat d'initiative qui regroupe dans chaque ville les activités proposées à la population)

Comment :

- s'informer par les médias (internet, télé, se déplacer pour voir les prix)
- proposer par des affiches
- lors des CVS ou réunion des résidents
- faire un choix parmi une liste d'activité proposée ou via un planning. Le choix se fait par vote
- proposition faite par des associations telle que Culture du Cœur
- par une boîte à idée placée dans un lieu visible et accessible par tous
- proposer des activités différentes selon la situation (famille, célibataire ...)
- informer les autres par sms, mail, courrier, de vives voix et utiliser les réseaux sociaux

Il faut qu'il y ait un planning pour la semaine des activités mais aussi un planning de qui fait quoi pour la recherche d'information. Celui-ci doit être équitable.

Question 3 : Qui doit décider des animations ?

La décision des animations doit venir de la direction, les personnes accompagnées et l'équipe ENSEMBLE. Tout dépend qui est l'organisateur de l'animation.

Ce sont les personnes accompagnées qui doivent décider au final de ce qu'elles veulent faire comme animation.

Comment décider ?

- avec des outils lors des moments de vie collectifs (CVS, conseil de maison ...)
 - lors des réunions des résidents
 - par une boîte à idée
 - par le vote en fonction des idées proposées
- toujours en tenant compte du budget

Question 4 : Comment favoriser l'engagement et la participation ?

Favoriser les compétences des personnes pour les laisser faire et animer.

Faire signer dès le départ un engagement pour la participation des personnes accueillies

Mieux informer les personnes

Leur laisser la possibilité d'animer les réunions

Les animations doivent être accessibles à tous

Permettre aux personnes accompagnées d'être au conseil d'administration

L'engagement ne doit pas être obligatoire

Il faut impliquer les personnes accueillies

Expliquer en quoi certaines activités peuvent apporter du bénéfice

Mettre en place un forfait en plus du loyer pour financer les animations et puisque dans tous les cas les personnes paient, autant qu'elles participent

Il faut écouter les envies et les goûts de chacun

Ne pas forcer la participation

Respecter le rythme de chacun en proposant des activités à des moments différents dans la journée

Il faut qu'il y ait des animations régulières pour créer un rythme et des repères.